

ACTA UNIVERSITATIS LODZIENSIS  
 FOLIA LITTERARIA ROMANICA 12, 2017

<http://dx.doi.org/10.18778/1505-9065.12.04>

*Nuria Rodríguez Pedreira*<sup>1</sup>

Universidade de Santiago de Compostela  
 nuria.rodiguez@usc.es

**DE LA « MÈRE PORTEUSE » À LA « GPA » : VERS UN  
 CONTOURNEMENT DU TABOU**

“From *surrogate mother* to *surrogacy*: Towards a euphemistic omission of the taboo word”

**SUMMARY** – Recent scientific developments and changes in mentality in the last few decades have caused a change and redefinition of the traditional notion of family, and hence an evolution of assisted reproduction treatments. One of these rising methods is surrogacy or “surrogate mother”, an issue as controversial as it is taboo, around which there is a heated debate on whether or not it should be legalized, as it raises ethical and moral problems. This situation is also clearly reflected in the linguistic domain. While such a procedure is widely known as “surrogate mother”, other names come up, with a clear euphemistic aim, to facilitate disguise and social acceptance. Thus, aware of the power of language, less aggressive terms emerge, such as *surrogacy*, which seem to dignify others like *surrogate mother*. In this paper we will analyze all these euphemisms and their different associations, as the choice of one or the other term responds to a very conscious desire of the user.

**KEYWORDS** – surrogate mother, surrogacy, euphemism, taboo, linguistic interdiction

**RÉSUMÉ** – Les avancées scientifiques et les changements opérés dans les dernières décennies au niveau des mœurs ont conduit à une modification et une redéfinition du concept traditionnel de famille, et partant à une évolution des techniques de reproduction assistée. L'une d'elles en plein essor est la gestation pour autrui (GPA) ou « mère porteuse ». Un sujet aussi polémique que tabou autour duquel persiste un vif débat sur la convenance d'une régularisation de la pratique, compte tenu des enjeux éthiques et moraux qu'elle soulève. Et cela trouve écho dans la langue. Familièrement connue sous le nom de « mère porteuse », la technique reçoit d'autres dénominations, fruit d'un travail d'euphémisation consistant à masquer le désagréable et faciliter l'acceptation sociale. Ainsi, rendant compte de la puissance du langage, émergent des expressions moins crues comme *maternité de substitution* ou spécialement *gestation pour autrui* qui dissimulent, sous des formes plus convenables, la réalité des mères porteuses. Nous tenterons d'analyser ce processus d'euphémisation et les représentations mobilisées, dans le sens où les termes et expressions employés relèvent d'une motivation ou d'un désir conscient de l'individu qui en fait usage.

**MOTS-CLÉS** – mère porteuse, gestation pour autrui, euphémisme, tabou, interdiction linguistique

<sup>1</sup> Travail réalisé dans le cadre du projet de recherche FFI2013-42249P.

## 1. Introduction

*Mère porteuse, mère de substitution, mère pour autrui, femme gestatrice, maternité de substitution* ou encore *gestation pour autrui (GPA)* sont autant de désignations possibles du même phénomène. Cependant, des différences s’observent dans l’utilisation de ces termes pour décrire une méthode de procréation à travers laquelle une femme (« mère porteuse ») porte un enfant pour le compte d’un tiers. Selon l’expression choisie, les représentations diffèrent et tendent à connoter « l’idée de maternité ou bien celle de l’instrumentalisation du corps des femmes (réduites à un état de gestation ou à leur fonction de reproductrice) » (Löwy, Rozée Gomez et Tain, 2014 : 6, note 1). Les querelles sémantiques ne sont pas nouvelles (cf. Vandelac, 1987) et, loin de disparaître, elles ont évolué avec l’avènement de nouveaux modèles familiaux, de nouvelles formes de parentalité et de nouveaux modes de procréation médicalement assistée (PMA). On assiste à une ouverture de ces techniques aux familles monoparentales et aux couples de même sexe. Cela suscite de vives controverses dans la société française et au-delà, tant du point de vue éthique que déontologique, du point de vue juridique que politique. Il s’agit d’un débat sociétal qui divise l’opinion publique en pro et anti-GPA. Alors que les premiers réclament un projet de loi censé réguler les pratiques de la GPA, les seconds s’y opposent au nom de l’indisponibilité du corps humain qui, en droit français, est présumé être hors du commerce. La discussion se joue donc à un double niveau : celui de la morale et celui du langage. Un sujet de société qui demeure tabou en dépit du nombre croissant de couples qui ont recours à cette pratique chaque année<sup>2</sup>.

Un non-dit qui se manifeste dans l’évolution même des termes qui la désignent. Ainsi *gestation pour autrui* s’impose comme un néologisme idéal, donc non taboué, pour qualifier le phénomène, tout en reléguant à l’arrière-plan des expressions comme *mère porteuse* ou *mère de substitution*. Sous l’emprise du « politiquement correct », le nouveau terme permettrait de rénover les valeurs éthiques et de changer les mentalités, du moins le tenterait-il, car lui-même fait l’objet de controverses tout en alimentant la querelle linguistique. Procédons d’entrée de jeu à un bref rappel de la notion de « tabou linguistique » en la circonscrivant au sujet qui nous occupe.

## 2. Le tabou linguistique et la GPA

Signifiant dans le vocabulaire polynésien ‘sacré’ mais aussi ‘impur’ et ‘interdit’ (Durieux, Nayrou et Parat, 2006), l’origine du mot *tabou* remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle, et jusqu’au début du XX<sup>e</sup> l’adjectif conserve son sens d’interdit religieux.

<sup>2</sup> La GPA est tolérée aux États-Unis, en Inde, en Ukraine, en Thaïlande et en Russie, mais aucune forme de gestation de nature commerciale n’est admise dans les pays membres de l’Union Européenne.

Dès lors, son champ sémantique s'élargit à d'autres interdits portant sur des domaines divers, comme les interdits moraux, sociaux ou linguistiques qui influent sur le comportement, le langage et les mœurs. Ce sens secondaire du terme s'impose dans la société actuelle et la notion de tabou s'érige en tant que norme, sous le prétexte d'éviter des comportements individuels déviants et la transgression des règles propres à chaque société (Berger et Luckmann, 1966). Ainsi « l'indécence, le choquant, le scandaleux, l'inacceptable sont contraires à la bienséance et aux conventions sociales » (Sabri, Manceau et Pras, 2010 : 64) et, par voie de conséquence, toute expression jugée contraire à la bienséance imposée est bel et bien bannie du langage politiquement correct. Ainsi donc le tabou linguistique est défini comme l'interdiction de mots inconvenants, désagréables ou déplacés dans un contexte déterminé (Widlak, 1965). Et qui dit tabou linguistique, dit aussi euphémisme car l'un ne saurait exister sans l'autre ; l'un comme l'autre ne sont que deux aspects du même phénomène. Ils sont étroitement liés malgré leurs différences. C'est le tabou qui est à l'origine de la censure linguistique, alors que l'euphémisme concerne les substituts qui tendent à affaiblir le mot proscrit ou toute forme susceptible, pour une raison ou l'autre, d'être bannie de l'usage. Pour Widlak (*ibid.*, p. 945) c'est « l'ensemble des moyens linguistiques qui servent à déguiser, à voiler et à atténuer le concept tabouisé »<sup>3</sup>. Dès lors, le politiquement correct<sup>4</sup> agit comme outil de correction linguistique, subissant le poids de la censure imposée par la doxa. Et même si les domaines tabous restent à peu près identiques dans chaque société, leur évolution est corrélée à celle des rapports sociaux dans lesquels l'éthique joue un rôle non négligeable. C'est d'ailleurs dans ce contexte que la gestation pour autrui pose problème, en ce sens qu'il s'agit d'un tabou social portant sur la marchandisation de la grossesse et la rémunération des mères porteuses ; et que tout échange marchand du corps va à l'encontre de l'éthique sociale (Sabri *et al.*, 2010 : 59–60). Dès lors, le domaine de la maternité de substitution devient l'une des cibles concernées par le tabou, et les formes linguistiques la désignant deviennent l'objet d'une surveillance du langage et l'enjeu d'une discussion sémantique en pleine effervescence. Ainsi au fil des progrès scientifiques et des changements sociaux, les modalités de procréation assistée ont elles aussi évolué, aidées en cela par l'émergence de nouvelles formes de parentalité.

On assiste parallèlement à une évolution des dénominations utilisées « pour créer chez l'interlocuteur une disposition favorable » (Widlak, *ibid.*, p. 942) à l'égard de la pratique et de la poursuite du débat sur un sujet sensible. Il s'agit de rendre éthiquement concevable ce qui pour un secteur de la société ne l'est pas.

---

<sup>3</sup> On trouvera des définitions proches dans Ducháček (1967, 1971), Trumpešová (1975) ou Molinié (1992). Hagège (1996) et Bonhomme (1998) parlent respectivement de « minoration euphémistique » et d'« acte mélioratif ».

<sup>4</sup> Si l'euphémisme et le politiquement correct sont des concepts proches, ils ne doivent pour autant être confondus. Pour plus de détails se reporter à Rodríguez Pedreira (2016).

Voici quelques exemples de cette évolution terminologique dans le domaine qui nous concerne :

1) *procréation artificielle* > *aide médicale à la procréation (AMP)* : la nouvelle locution élimine le mot *artificiel* (= ‘contraire à la nature’), trop connoté. De même, l’adjectif est exclu des définitions des chercheurs : « [...] pratique clinique et biologique permettant une *procréation en dehors du processus naturel*, c’est-à-dire une procréation sans sexualité, tout en recherchant à établir *une filiation aussi vraie que possible, aussi proche que possible d’une procréation “naturelle”* » (Cadoret, 2007 : §7) ;

2) *mère porteuse* > *mère gestatrice* : *mère porteuse* évoque trop crûment la mère objet et on lui préférera *mère gestatrice* (« Femme qui prête son utérus, et parfois un ovule, à un couple qui ne peut avoir d’enfant, dans le but de porter leur bébé et de lui donner naissance sans en devenir la mère légale »<sup>5</sup>) ;

3) *maternité pour autrui* > *procréation pour autrui* > *gestation pour autrui* : au terme de *maternité* se substitue celui de *procréation* puis celui de *gestation*. La locution est décrite comme : « Grossesse menée par une mère porteuse dans le but de céder l’enfant et l’autorité parentale aux parents d’intention après la naissance » (*GDT*, s.v. *GPA*) ou « Grossesse qu’une femme, appelée *mère porteuse*, mène pour une autre qui ne peut ni concevoir ni porter un enfant » (*Larousse*, réf. électronique)<sup>6</sup>.

Aujourd’hui, on regroupe sous la dénomination de *gestation pour autrui* toute forme de gestation assistée sans que la présence ou l’absence de lien génétique entre la femme et l’enfant à naître soit déterminante<sup>7</sup>. Nous tenterons de voir quels sont les enjeux et les représentations liées à ces termes.

### 3. Présentation du corpus : le cadre situationnel

Notre corpus est constitué d’articles de journaux francophones tirés du site europresse.com, une base de données en ligne qui offre des documents extraits de près de 3500 sources<sup>8</sup>. La recherche s’est effectuée sur plus d’une centaine d’ar-

<sup>5</sup> *Grand Dictionnaire terminologique (GDT)*.

<sup>6</sup> <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/gestation/36846#h05pKttCOcYYP6Q8.99> (consulté le 20/9/2016).

<sup>7</sup> Il faut bien distinguer entre la femme génitrice (qui conçoit l’enfant avec un de ses ovocytes par insémination du sperme d’un tiers) et la femme gestatrice (qui porte l’enfant conçu avec le matériel génétique d’un couple). Dans le contexte juridique français, le lien biologique s’impose et la mère est celle qui a accouché de l’enfant. Pour des définitions plus détaillées du concept de GPA, voir Delaisi de Parseval et Collard (2007), Billet (2011).

<sup>8</sup> Parmi ces documents, seuls les articles de journaux et, en moindre partie, les publications spécialisées ont été retenus pour étude. On s’en est tenu à une trentaine de textes à partir d’une recherche par mots clés, en dépit du fait que les documents affichés traitant du sujet sont bien plus nombreux. Nous sommes d’avis que l’objectif de spécificité prime sur celui d’exhaustivité. Pour plus de précisions, se reporter au site <http://nouveau.europresse.com>.

tics traitant la GPA. Compte tenu du nombre de documents, il a fallu faire un tri pour éliminer les textes répétitifs ou peu pertinents et ne garder que ceux qui sont en rapport étroit avec le sujet d'étude. Notre analyse portera plus précisément sur les formes diverses que peut prendre la dénomination de *gestation pour autrui* en relatant les perspectives qui en découlent. S'il paraît certain que le terme est un néologisme – créé sur le modèle de l'expression « mariage pour tous » – qui désigne la technique dont il est question, il reste pourtant que son émergence n'est pas due au seul fait de vouloir répondre à un besoin purement linguistique. À notre avis, ce choix désignatif semble être déterminé par d'autres facteurs, comme la valeur idéologique du terme, qui répond à une prise de position délibérée du locuteur, ou la valeur éthique que l'expression est censée transmettre selon le principe du « politiquement correct ». Ainsi donc, nous posons d'emblée que les formulations qui désignent la pratique ne sont pas de simples variantes dénominatives et que la différence, entre les unes et les autres, tient aux modes de présentation et représentation de la réalité désignée. Ce choix terminologique est loin d'être anodin puisqu'il conditionne le regard qui est porté sur la pratique. Comme l'affirme Bénaben (2002 : 294), « la substitution d'un mot par un autre est un mode de nomination qui obéit à des contraintes sociales et culturelles », mais également à des prises de position individuelles et à une question de mode scandée par les slogans publicitaires et la rhétorique qui les caractérise.

Ainsi donc, s'il n'est pas étonnant que les nouvelles modalités de procréation soient à l'origine d'une évolution sémantique des mots qui les dénomment<sup>9</sup>, nous pouvons suggérer, au moins sous forme d'hypothèse, que les désignations actuelles sont des euphémismes issus de la langue standard – dont *gestation pour autrui* – ou de la langue spécialisée – dont *engendrement avec tiers donneur* – qui représentent la réalité désignée comme un bien social. Cette hypothèse est étayée par le recours à des exemples du corpus dont nous proposons une analyse dans ce qui suit.

#### 4. Analyse du corpus : observations générales

Concernant les modes d'appellation de la GPA, les résultats du corpus montrent, en général, une évolution des termes forts vers des formulations atténuées, employées afin de ne pas heurter les sensibilités individuelles ou collectives. C'est ainsi

---

<sup>9</sup> Cette évolution est parallèle à l'évolution de la vision de la maternité. Mère n'est plus nécessairement celle qui conçoit, porte l'enfant et lui donne naissance ou celle qui exerce son droit d'adoption, mais dans le cas de la GPA jusqu'à trois femmes sont censées être en jeu : celle qui porte l'enfant et le met au monde (*gestatrice*), celle qui l'élève (*couple commanditaire*) et souvent aussi une donneuse d'ovocytes. En termes de la Commission des évêques de la Communauté européenne (COMECE) « cette dissociation entre les dimensions éducative, génétique et corporelle » induit une « vision dualiste » de la maternité (COMECE, 2015 : §5) qui fait voler en éclat la base sur laquelle reposent la maternité et la paternité.

que *femme-utérus*, *mère pour autrui* ou *mère d'emprunt* sont en régression, si l'on s'en tient aux données du corpus<sup>10</sup>, et qu'aucune occurrence n'est repérée pour *enfantement contractuel*, *vente de grossesse*, *mère ovocytaire*, *mère subrogée* ou encore *parentalité subrogée* (cités par Vandelac, 1987). En lieu et place figurent (*femme*) *gestatrice*, *procréation pour autrui* ou *gestation pour autrui*, dont la notoriété est due à sa résonance positive au regard des questions de parenté et de genre. Façonnées sur le modèle du slogan « Mariage pour tous » ou le contre-slogan « Manif pour tous », à défaut de plaire à tout le monde, les expressions précitées visent à ne déplaire à personne ; on tente de gagner la bienveillance de chacun au nom du droit de filiation pour tous. Ainsi donc, en vertu du principe d'équité sociale, les expressions sexuées, telles que *mère* ou *femme*, sont souvent remplacées par les termes neutres de *parents* dans *parents commanditaires* ou *parents d'intention*. De même, *mère*, *maternité* ou encore *grossesse* sont des mots avec des connotations émotionnelles particulières que d'autres termes, neutres du point de vue de l'affect, tentent d'occulter.

On remarque une prédisposition à une technicité des formulations en usage, comme *parents commanditaires* (domaine juridique) ou *engendrement avec tiers donneur* (domaine médical), qui sont le résultat d'une technicisation progressive de la procréation. On le perçoit clairement dans l'adjectif, puisque le substantif *mère* persiste ça et là comme noyau de l'expression, montrant les enjeux éthiques du langage dans les représentations collectives. La *mère ovocytaire* devient la *mère génétique* ; *mère utérine* se transforme en *mère porteuse* puis en *mère gestatrice* ; la *mère adoptive* cède la place à la *mère sociale* ou, plus récemment, à la *mère d'intention* ou *mère intentionnelle*. La présence du mot est liée, semble-t-il, à la permanence d'une représentation traditionnelle de la maternité bien ancrée dans la société, ainsi qu'aux réticences culturelles à s'adapter aux nouvelles techniques de reproduction assistée.

Ce que nous pouvons d'emblée mettre en évidence est le fait que les termes sont soigneusement choisis par les partisans et les détracteurs de la GPA, car une tendance dominante se dessine chez les uns et les autres : les personnes qui y sont favorables choisissent des termes ou périphrases permettant de contourner le tabou (1), tandis que ceux qui s'y opposent prétendent justement le contraire, c'est-à-dire frapper les consciences par des mots crus et directs (2) :

- (1) Quand nous prendrons la maternité au sérieux, nous serons mieux armés pour respecter toutes les femmes, celles qui *portent pour autrui*, comme celles qui recourent à la GPA. (Le Monde, 03.07.2015)
- (2) La porte-parole du mouvement Osez le féminisme dénonce une technique de procréation qui revient à rabaisser la femme au rang de *simple gestatrice*, forcée de *louer son corps* »<sup>11</sup>. (Aujourd'hui en France, 16.05.2015)

<sup>10</sup> C'est en 2010, 2012 et 2014 respectivement que ces termes enregistrent les dernières occurrences pour quasi disparaître du discours.

<sup>11</sup> Le soulignement nous appartient.

Pour certains, la maternité est essentiellement un processus de procréation naturelle fondée sur l'amour du couple hétérosexuel et toute autre forme de procréation serait, à ce prix, récusée. Pour d'autres, le droit à la parentalité est un droit fondamental de l'être humain, quel que soit le sexe des protagonistes et la société aurait le devoir de respecter ce droit. Nos données montrent une tendance à l'euphémisation des termes concernant ces questions, une sorte d'éclosion de « néo-dénominations »<sup>12</sup> bienséantes survenue parallèlement à la démocratisation de la pratique.

#### 4.1. La GPA : dénomination(s) et euphémisation

La France se définit par la sacralisation de la filiation, comme le note Desjeux (2009 : 116) : « L'importance accordée au droit du sang dans la filiation (ainsi supposée naturelle) se heurte à la parentalité entre des personnes de même sexe, puisque cette dernière vient dénaturer ce droit ». À ce titre, la grossesse et l'accouchement sont des sujets qui demeurent tabous, parce que sacrés selon les principes de la loi naturelle. La GPA bute sur ce principe, autant en raison de la démultiplication des acteurs parentaux que de la valeur marchande qu'un secteur de la société lui accorde. Il s'ensuit que les mots qui désignent la pratique sont, eux aussi, frappés d'interdit et que d'autres termes viennent progressivement les remplacer.

On peut noter toutefois la fréquence dans le corpus de l'expression *mère porteuse* et, en moindre mesure, de *mère de substitution* ou encore de *maternité de substitution*, même si parfois ces termes sont co-occurents sans être jamais strictement équivalents, comme dans l'exemple (3)<sup>13</sup> :

- (3) C'est le cas des *mères porteuses*, pratique interdite par la législation française. On estime actuellement entre 200 et 400 le nombre de couples français partis à la recherche de *mères de substitution* hors de l'Hexagone. (Les Échos, n° 19562, 15.12.2005)

En gros, la *mère porteuse* prend le pas sur la *mère de substitution*, la première désignation étant, semble-t-il, celle qui est le plus près de la réalité des faits<sup>14</sup>. Mais au-delà de sa pertinence sémantique, l'association lexicale du nom *mère* avec l'adjectif *porteuse* est frappante par les connotations que celle-ci véhicule et dont on peut difficilement se soustraire. Selon le postulat traditionnel « mère est

<sup>12</sup> Rodríguez Pedreira (2016) entend par ce terme toute désignation néologique parue par un procédé d'euphémisation.

<sup>13</sup> Dans cet exemple, la substitution de l'un à l'autre ne paraît pas probable puisque *mère porteuse* est le nom donné au procédé lui-même, alors que *mère de substitution* ne joue pas ce rôle.

<sup>14</sup> L'appellation de *mère porteuse* ('une mère qui porte un enfant') est bien fondée car celle qui porte pour autrui est elle-même déjà mère. C'est une condition imposée pour pouvoir légitimement donner son consentement.

celle qui accouche », seule la maternité biologique concède à la femme le statut de mère (celle qui porte et donne naissance à son enfant). Dans l’imaginaire collectif, le terme *mère* renvoie donc au processus de maternité conçu comme un tout : procréation-grossesse-naissance-parentalité<sup>15</sup>; de ce fait, il convoque chez la plupart des individus une composante affective plus ou moins forte. Si la *mère porteuse* n’est pas la mère biologique de l’enfant qu’elle porte, la conception traditionnelle de la maternité vole en éclats. L’expression évoquerait ainsi l’image de la mère objet ou même encore celle de la mère sans maternité. De sorte que les termes accolés peuvent bien être perçus comme des termes antagoniques qui introduisent une anomalie par rapport à la norme. Dans le corpus, les opposants l’utilisent à dessein comme un moyen de dénoncer une pratique qu’ils jugent avilissante pour les femmes, comme dans (4) :

- (4) C’est une technique de procréation dégradante pour la femme. Elle revient à la rabaisser au rang de simple gestatrice. Pendant neuf mois, la mère porteuse va louer son utérus. (Le Journal de Montréal, 29.02.2016)

Mais à côté du terme usuel de *mère porteuse*, apparaissent ceux de *mère gestatrice* et de *femme gestatrice*, comme dans (5) et (6) :

- (5) Au nom de l’éthique et de l’équité, on ne saurait faire passer le droit à la procréation avant celui des bébés à naître et de la mère gestatrice. (Le Monde, 22.05.2009)
- (6) Mais précisément qui est victime de quoi ? La rhétorique des zéloteurs de la GPA présentent [*sic*] les parents d’intention comme les victimes d’un mal d’enfant et d’une législation trop rigoureuse. Or les véritables victimes sont ceux qui sont atteints dans leur dignité : la femme gestatrice et l’enfant. (Le Figaro.fr, 15.03.2016)

Si on peut penser que les deux registres se concurrencent – mot standard et mot savant – et que l’on use de simples variantes terminologiques – mère gestatrice étant littéralement celle qui porte –, ce qui d’emblée paraît évident, le choix de l’un ou l’autre pourrait avoir d’autres justifications. En usant de l’adjectif *gestatrice* en lieu et place de *porteuse*, les anti-GPA insistent de façon implicite sur la fonction de « nidification » de la femme et conséquemment sur sa déshumanisation, comme dans (7) et (8) :

- (7) En effet, les pratiques que vous cautionnez font de l’enfant à naître une marchandise entre le couple acquéreur et la mère « gestatrice », qui loue son corps pour porter l’objet du contrat. (Valeurs actuelles.com, 12.06.2015)
- (8) On sait aussi que ce sont les femmes les plus pauvres qui feront office de gestatrices [*sic*], marquant le retour d’un impérialisme nauséabond où le corps des plus pauvres est au service des plus riches. (Le Figaro.fr, 15.03.2016)

<sup>15</sup> <https://lesigneetleverbe.wordpress.com/2013/04/26/gpa-et-mere-porteuse-bonnet-blanc-et-blanc-bonnet/#more-924> (consulté le 25/9/2016).



En retour, les pro-GPA usent des mêmes expressions mais elles revêtiraient une connotation plus positive. De fait, l'adjectif *gestatrice* tendrait à affaiblir l'effet d'instrumentalisation que le mot *porteuse* semble exercer sur une partie de la collectivité. Ainsi donc, les termes de *mère gestatrice*<sup>16</sup>, et en particulier de *femme gestatrice* ou simplement de *gestatrice*, sont privilégiés parce qu'ils occulteraient, aux yeux des tenants, l'aspect émotionnel lié à la maternité biologique, comme dans (9) et (10) :

- (9) L'argument massue est que l'on va forcer une femme à « abandonner » son enfant. Mais peut-on mélanger sciemment, comme le font les militants de la Manif pour tous et du Corp (le Collectif pour le respect de la personne, fondé par la philosophe Sylviane Agacinski), deux situations qui, pour toutes les femmes gestatrices, sont le jour et la nuit : la gestation pour autrui et la maternité pour autrui (MPA) ? (Le Monde, 3.07.2015)
- (10) Beaucoup de gens utilisent le mot « mère porteuse » alors que ce n'est pas ça une mère. Moi je préfère dire « gestatrice », la dame qui fait la gestation. Si on utilisait plus ce terme-là, ça éviterait de mettre de la confusion dans le débat. (Le Figaro.fr, 25.06.2015)

On assiste donc à des stratégies d'euphémisation consistant à remplacer des désignations trop explicites, comme *mère de substitution* ou *mère porteuse*, par des expressions moins chargées sémantiquement, sous le poids de la convenance sociale. Comme le fait remarquer Jamet (2010 : 33) « l'euphémisme est avant tout un processus sociolinguistique. Il est toujours relié à la société dans laquelle il naît, évolue et meurt, et reflète la conception que l'on se fait du réel ». En effet, un langage convenu peut contribuer à préformer une disposition positive à l'égard de la GPA, ce qui fait que certaines désignations comme *maternité artificielle* ou *procréation artificielle* soient délaissées et expurgées de leurs charges négatives – artificiel s'opposant à naturel – en les remplaçant par des expressions plus valorisantes comme *procréation pour autrui* ou *grossesse pour autrui*. D'après nos données, ces termes, eux-mêmes en régression dès le début 2016, cèdent la place à ceux plus techniques de *gravidité pour autrui* puis de *gestation pour autrui* et, dans les documents juridiques, émerge le terme même d'*engendrement avec tiers donneur*.

L'expression *assistance médicale à la procréation* subit pareille évolution. Elle devient *procréation (médicalement) assistée* et, dans le langage juridique, *PMA avec tiers donneur*. La dénomination *parents d'intention* (11) fait partie de cette liste d'euphémismes qui remplacent le(s) terme(s) d'origine – *parents d'adoption* – ou coexistent avec d'autres plus récents – *parents sociaux*. Elle est priorisée par les Salons ou agences spécialisées qui croient devoir, par intérêt commercial, escamoter une partie de la réalité, comme si le seul fait d'être « parents intentionnels » était un acte de volonté plutôt qu'un acte vénal :

<sup>16</sup> La *mère gestatrice* s'oppose à la *mère génétique* du fait qu'elle porte un enfant qui n'est pas le sien. Ainsi, la question de l'abandon ne se poserait pas.

- (11) Une fois qu'ils se sont décidés pour une destination, les parents d'intention voudront choisir la meilleure agence de GPA possible.<sup>17</sup>

Bien évidemment, les collectifs qui prônent l'abolition de la pratique utilisent des équivalents beaucoup plus explicites, rendant négative la connotation du mot (12) :

- (12) L'enfant n'est pas affilié génétiquement à la mère, mais ou bien à l'un au moins des parents du couple acheteur, ou bien à des « géniteurs » extérieurs [...]. Se prétendant « géniteurs » de l'enfant à naître, ou bien ayant acheté les gamètes par lesquels l'enfant a été fécondé, les acquéreurs s'estiment les propriétaires de l'enfant.<sup>18</sup>

Ainsi, les futurs parents sont ci-dessus appelés *couple acheteur et acquéreurs*, laissant clair que le procédé est en lui-même un acte de transaction commerciale. Toute une rhétorique de fond où le processus et ses intervenants sont diabolisés. Ainsi donc, les expressions concernant la marchandisation du corps de la gestatrice et le commerce d'enfants se succèdent dans (13) et (14), souvent même sous forme de métaphores poignantes. Dans (15), les mères porteuses sont comparées à des « ouvrières », alors que sous (16) le procédé est appelé explicitement « commerce du ventre des femmes » :

- (13) Il faut avoir fait l'expérience de cette foire-expo de la vente d'enfant, pour comprendre la fiction que représente la pratique des mères porteuses éthiques. (Le Figaro.fr, 11.05.2015)
- (14) Nous en sommes maintenant à l'étape du blanchiment d'enfants : faire reconnaître toutes les filiations, qu'elles soient illégales ou le produit de la marchandisation des femmes les plus vulnérables. (Le Devoir, 10.09.2015)
- (15) Dans le sous-continent, la sous-traitance de la grossesse se monnaie entre 2 000 et 8 000 dollars. La somme d'argent qui revient à la femme dont on utilise le corps n'est, elle, pas connue. Pas plus d'ailleurs que le nombre d'« ouvrières » qu'emploie le secteur. (Valeurs actuelles, n° 4142, 14.04.2016)
- (16) La GPA, les mères porteuses – autrement dit le commerce du ventre des femmes – est un très mauvais combat. Loin d'être un progrès, c'est une cause régressive et une insupportable aliénation. (Midi Libre, 15.05.2015)

Dans cette rhétorique, il n'est pas rare de retrouver des expressions comme *location d'utérus, commerce médicalisé d'enfants, machines gestatrices, mères fantômes, vente d'enfant, blanchiment d'enfant, bébé-produit, femme-utérus, parents acquéreurs, commerce de ventres, femmes valises, esclavage procréatif* ou encore *agences de fécondité*. Des mots assommants utilisés pour choquer les consciences collectives, comme dans (17) et (18) :

<sup>17</sup> <https://babygest.com/comment-choisir-une-agence-de-gestation-pour-autrui/>. Salon de la Gestation pour Autrui, Madrid, 6 et 7 mai 2017. Consulté le 25/05/2017.

<sup>18</sup> <https://collectif-corp.com/2015/06/27/la-gpa-questions-frequentes/>. Blog du Collectif pour le Respect de la Personne (CoRP). Consulté le 15/05/2017.

- (17) Quant à ceux qui ont pu former dans leur tête et mettre en œuvre le projet de louer le ventre d'une femme pour se faire fabriquer un bébé-produit, un enfant-marchandise à travers la GPA, qu'ils aillent donc dans les pays – États-Unis, Ukraine, Inde – où ces pratiques sont permises. (Midi Libre, 15.05.2015)
- (18) Il y a ceux et celles qui ne veulent en aucune manière subir les tracas de la femelle pleine et de la mise bas du produit-enfant. Ceux-là louent un utérus (avec une femme autour, généralement pauvre et inculte) qui fera le travail pour eux. (Midi Libre, 15.05.2015)

Mais les mots trop saillants font mal. Ils sont donc à résorber dans des appellations plus discrètes ayant un impact moindre auprès du grand public. Il en est ainsi des termes scientifiques, des sigles et des slogans politiquement corrects.

#### 4.2. La GPA : dénomination(s) et neutralisation

Les termes techniques ou scientifiques sont un recours linguistique précieux servant à qualifier un fait de façon objective et à en minimiser l'impact négatif auprès du public. Les documents juridiques surtout, mais aussi les articles de presse, nous livrent des exemples de ce type, comme dans (19) et (20) :

- (19) De plus, l'arrêt vise des conventions de GPA, non de maternité pour autrui. En effet, une différence est souvent apportée, la mère porteuse fournissant ses ovocytes dans le cadre de la maternité pour autrui tandis que, en matière de GPA, l'ovocyte proviendrait de la femme commanditaire ou d'une donneuse d'ovocyte. (Revue juridique personnes et famille, n° 9, 1.09.2015)
- (20) Ainsi, la jurisprudence californienne a entériné l'usage des mères de substitution en déclarant la légalité de conventions au terme desquelles la mère qui accouche abandonne tout droit sur l'enfant, tandis que les commanditaires, appelés « parents intentionnels », qu'ils aient ou non fourni des cellules, sont déclarés les seuls parents à la naissance de l'enfant. (Le Monde, 17.06.2015)

Les couples en désir d'enfants deviennent des *parents intentionnels*<sup>19</sup>, des *parents commanditaires* (exemples ci-dessus), des *parents demandeurs* d'une pratique qui est ramenée à une prestation de services pour laquelle ils ont payé. Des mots choisis avec soin pour renforcer la notion d'égalité sociale, puisque, théoriquement, tous les agents économiques sont égaux. L'acte devient une « convention de GPA » (19), soit un contrat de type commercial pouvant permettre de légitimer ou du moins d'encadrer la pratique, et éviter des situations d'exploitation et/ou de discrimination.

Les avancées médicales ont également leur mot à dire dans ce processus de correction linguistique. La *maternité de substitution*, pourtant toujours en vogue,

---

<sup>19</sup> Sous ses diverses variantes : *couple parental d'intention*, *parents d'intention*, *mère intentionnelle*, etc.

doit coexister avec de nouvelles formes de désignation, soit entre autres la *gestation pour autrui* ou sa forme réduite la *GPA* (21) :

- (21) Depuis que les tribunaux sont saisis des questions liées aux effets de la GPA, la Cour de Cassation avait toujours adopté jusqu'ici une position cohérente entre l'interdiction de la pratique de la *maternité de substitution* ou *GPA*, [le soulignement nous appartient] et la gestion de ses effets en matière de filiation. (NewsPress, 8.07.2015)

Il en est de même pour la *procréation artificielle* devenue *PMA* ou *procréation médicalement assistée* puis *AMP* ou *aide médicale à la procréation*. Les termes scientifiques sont neutres et dénués de toute stigmatisation. Pour reprendre les mots de Bénaben, « la dénomination médicale – qui ne juge pas – atténue les connotations honteuses » (2002 : 294)<sup>20</sup>. Ainsi, les couples ayant recours à la GPA seraient considérés comme des patients qui souffrent, auxquels il faut venir en aide. Il est question d'agir pour le bien d'autrui. C'est au nom de ce comportement éthique que la notion de *gestation pour autrui* s'est développée avec succès ces dernières années. On la décrit comme une « expression valorisant et technicisant un acte précédemment dévalorisé par la notion de “mère porteuse” » (Boisson, 2008 : 9). Il n'est plus question de maternité ni de grossesse mais de « gestation ». Ainsi donc, le lien de parenté est occulté et l'affectivité et les émotions sont évacuées.

Face à la dépersonnalisation de la relation mère/enfant et la déshumanisation du procédé, resterait l'action altruiste, apparemment désintéressée, de la femme porteuse face au besoin d'autrui. Cet autrui-là, contenu dans le sigle *GPA*, peut être n'importe quel couple bénéficiaire, ceci étant illustré par le slogan « gestation pour autrui » (inspiré du slogan politique « mariage pour tous » et du contre-slogan « Manif pour tous »)<sup>21</sup>. Il évoquerait la posture héroïque et solidaire de ces femmes se disant prêtes à porter un enfant pour remédier à la souffrance des autres. Comme tout slogan, son succès provient de sa « formule à effet » (Navarro Domínguez, 2005 : 270) puisque, à la fois anonyme et émanant d'une organisation ou d'un mouvement, sa force de persuasion et de séduction est grande, produisant un impact immédiat et positif sur le public. Il s'agit donc bien d'une stratégie d'euphémisation rhétorique qui entend camoufler une réalité taboue, déplaisante, censée provoquer le malaise d'un secteur de la société : instrumentalisation du corps, discrimination en raison de l'orientation sexuelle, exploitation des femmes démunies, chosification de l'enfant ou commercialisation de la grossesse, comme en témoignent les exemples (22) et (23) :

<sup>20</sup> Pour Conrad et Schneider (cités par Giami, 2009 : 6), « la médicalisation constitue une forme de désignation ».

<sup>21</sup> Calqués sur ces slogans, on retrouve « procréation pour tous » ou « GPA pour tous », comme dans l'exemple qui suit : « Pourtant, les militant(e)s de la procréation pour tous et toutes n'envisagent presque toujours que sa médicalisation, négligeant les solutions non médicales ». (L'Humanité, 10.06.2015)

- (22) On enrobe ce commerce du doux nom de « Gestation Pour Autrui - G.P.A. », ça fait plus joli que « location d'utérus ». C'est ça la GPA ! (Midi Libre, 15.05.2015)
- (23) Depuis un an, le recours aux mères porteuses, appelé par euphémisme « gestation pour autrui » (GPA) ne cesse de faire la une de l'actualité judiciaire. (Le Figaro.fr, 16.06.2015)

À côté de la néodénomination *gestation pour autrui*, on trouve d'autres expressions pour désigner la GPA. Moins populaires mais non moins exemptes d'une visée de scientificité, citons *engendrement avec tiers donneur*, *PMA avec tiers donneur* (24) ou *PMA avec don* :

- (24) Des mères qui ont mûri leur projet, ont traversé bien des obstacles, et savent plus que quiconque ce que représente le lien inconditionnel et indissoluble avec leur enfant auquel elles se sont engagées. Pourtant, nous refusons toujours d'appliquer le même raisonnement en cas de PMA avec tiers donneur. (Le Monde, 3.07.2015)

On retrouve sous ces termes à peu près le même phénomène : occultation de la relation parento-filiale et mise en exergue de la valeur du don, don d'engendrement (conception de l'embryon) dans le premier cas et don d'ovocyte ou de gestation (réception et développement de l'embryon) dans les deux autres désignations. Quelle qu'en soit la nature, le don est toujours conçu comme acte de générosité. Du coup, seraient mises au premier plan des valeurs qui se retrouvent dans tout don : courage, solidarité et philanthropie. Une vision de la réalité qui reposerait sur des valeurs contraires à celles de la relation marchande.

Notre corpus présente à côté de la forme pleine des formes réduites représentées par le sigle. Lorsque seuls, les sigles contribuent à opacifier le sens de la dénomination en en restituant le caractère énigmatique. C'est dire que leur « fonction cryptique » (Gaudin et Guespin, 2000 : 292) tend à opacifier les termes en les remplaçant par leurs initiales (Calvet, 1996), comme le montrent les propos suivants : « [...] l'abréviation par initiales de locutions déjà euphémiques renforce l'effet de distanciation dans l'esprit de l'interlocuteur » (Quarta, 2009 : 88). La réalité est donc désignée de manière plus neutre tout en restant dans le vague et l'euphémisme. Les sigles sont très présents dans le corpus notamment dans les intitulés de presse, qui sont les premiers à être lus, et partant à éveiller la curiosité du lecteur, comme dans (25) :

- (25) PMA et GPA sont-elles de nouvelles libertés à conquérir ? (L'Indépendant, 30.05.2015)

Le sigle *GPA* est le plus fréquent puisqu'on le retrouve dans 42% des titres, suivi de loin par le sigle *PMA* (16%). En revanche, *AMP* (*aide médicale à la procréation*) et *MPA* (*maternité pour autrui*) n'apparaissent dans aucun des titres relevés, ce qui viendrait confirmer l'impact positif des deux premiers à côté de leurs formes pleines.

On le voit, les signifiants se vident de tout sens comme les témoins d'un langage technocratique émergeant qui occulte le tabou et le rend invisible.

## 5. Conclusion

Si l'évolution des mentalités envers certains domaines tabous a permis, au moins dans les sociétés démocratiques, que les couples de même sexe ou les familles monoparentales maintiennent une façade de normalité, il n'en va pas de même des nouvelles méthodes de reproduction assistée. Tant et si bien que la GPA fait actuellement l'objet d'un vif débat qui trouve des échos dans la terminologie employée pour la désigner. Là où les uns y voient un progrès scientifique et social, les autres y voient au contraire une source d'exploitation et d'abus où le fort tire profit du faible. Deux perceptions du même phénomène, dans lequel l'euphémisme tient une large place. Tel que nous l'avons vu, des stratégies de masquage sont mises à profit pour camoufler les sens et les représentations qui leur sont associés. Ainsi, émergent des expressions comme : *mère sociale*, *gestatrice* ou *procréation pour autrui*. En outre, nous pouvons évoquer une progressive technicisation des termes dont l'un des effets est de rendre opaque les formulations périphrastiques employées. En témoignent *engendrement avec tiers donneur* ou *parents intentionnels*, qui sont propres à la langue médicale et juridique. Comme tout sujet tabou, la GPA se voit donc attribuer des dénominations utilisées comme substituts euphémiques dont certains restent dans une neutralité abstraite, aseptisée. Cela signifie rompre avec le tabou social, ou encore ne l'évoquer qu'à mots couverts en banalisant la notion ou en contournant son sens. Cela nécessite des moyens les plus divers : métaphores (*tourisme thérapeutique*), oxymores (*GPA éthique*), sigles (*GPA*), périphrases (*maternité de substitution*) ou slogans accrocheurs (*procréation pour tous*).

L'emploi du terme *GPA* est non seulement le reflet des nouvelles formes de procréation assistée et d'une évolution culturelle, mais surtout un effet de mode de la *political correctness* et le fruit d'une manipulation opportuniste des mots conçue pour induire des réactions émotionnelles. Reste à savoir combien de temps il séduira et frappera les esprits.

## Bibliographie

- Bénaben Michel, *Manuel de linguistique espagnole*, Paris, Ophrys, 2002
- Berger Peter L., Luckmann Thomas, *The social construction of reality. A treatise in the sociology of knowledge* [1966], trad. fr. *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 1986
- Billet Amandine, « La gestation pour autrui dans le monde et plus particulièrement en France », Mémoire, Université Henri Poincaré, Nancy 1, 2011, URL : [http://docnum.univ-lorraine.fr/public/SCDMED\\_MESF\\_2011\\_BILLET\\_AMANDINE.pdf](http://docnum.univ-lorraine.fr/public/SCDMED_MESF_2011_BILLET_AMANDINE.pdf)
- Boisson Marine, « Petit lexique contemporain de la parentalité. Réflexions sur les termes relatifs à la famille et leurs usages sociaux », *Informations sociales*, 2008, vol. 149, n° 5, p. 8–15, URL : <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2008-5-page-8.htm>
- Bonhomme Marc, *Les Figures clés du discours*, Paris, Le Seuil, 1998

- Cadoret Anne, « L'homoparenté : un révélateur de l'ordre familial ? », *Recherches familiales*, 2007, vol. 4, n° 1, p. 47–57, URL : [www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2007-1-page-47.htm](http://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2007-1-page-47.htm)
- Calvet Louis-Jean, *Histoire de l'écriture*, Paris, Plon, 1996
- Commission des épiscopats de la Communauté européenne (COMECE), *L'éthique en question. Avis du groupe de réflexion bioéthique sur la gestation pour autrui (GPA)*, 23/02/2015, URL : <https://www.portstnicolas.org/article4153>
- Delaisi de Parseval Geneviève, Collard Chantal, « La gestation pour autrui. Un bricolage des représentations de la paternité et de la maternité euro-américaines », *L'Homme*, 2007, n° 183, p. 29–53, URL : <http://www.jstor.org/stable/25133681>
- Desjeux Cyril, « Mariages et homosexualité dans le monde. L'arrangement des normes familiales », in *Politiques sociales et familiales*, (dir.) V. Descoutures, M. Digoix, É. Fassin, W. Rault, 2009, vol. 96, n° 1, Compte rendu de lecture, p. 116–117
- Dictionnaire de français Larousse* : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>
- Ducháček Otto, *Précis de sémantique française*, Brno, Opera Universitatis Purkynianae Brunensis, 1967
- Ducháček Otto, « Les survivances du tabouage dans les langues contemporaines », *Études romanes de Brno*, 1971, vol. 5, p. 71–87, URL : <http://hdl.handle.net/11222.digilib/113469>
- Durieux Marie-Claire, Nayrou Félicie, Parat Hélène, *Interdit et tabou*, Paris, PUF, 2006
- Gaudin François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, Éditions Duculot, 2000
- Giami Alain, « Les formes contemporaines de la médicalisation de la sexualité », in *Pouvoir médical et santé totalitaire : conséquences socio-anthropologiques et éthiques*, (dir.) Y. Hachimi Sanni, Montréal, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 225–249
- Grand Dictionnaire Terminologique* : <http://www.granddictionnaire.com>
- Hagège Claude, *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Fayard, 1996
- Jamet Denis, « Historique et procédés linguistiques de l'euphémisme », in *Empreintes de l'euphémisme. Tours et détours*, (éd.) D. Jamet, M. Jobert., Paris, L'Harmattan, 2010, p. 31–49
- Löwy Ilana, Rozée Gomez Virginie, Tain Laurence, « Nouvelles techniques reproductives, nouvelle production du genre. Introduction », *Cahiers du Genre*, 2014, vol. 56, n° 1, p. 5–18
- Molinie Georges, *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Le Livre de Poche, 1992
- Navarro Domínguez Fernando, « La rhétorique du slogan : cliché, idéologie et communication », *Bulletin Hispanique*, 2005, vol. 107, n° 1, p. 265–282
- Quarta Elisabetta, « Zones sensibles ou ghettos ? L'euphémisme dans la représentation des banlieues françaises dans les quotidiens français et italiens », *Synergies Italie*, 2009, n° spécial, p. 85–93
- Rodríguez Pedreira Nuria, « Les néologismes euphémiques dans les dénominations d'emploi », *La Linguistique*, 2016, vol. 52, n° 2, p. 201–222
- Sabri Ouidade, Manceau Delphine, Pras Bernard, « Le tabou, un concept peu exploré en marketing », *Recherche et Applications en Marketing*, 2010, vol. 25, n° 1, p. 59–86
- Trumpešová Zuzana, « Quelques observations sur l'interdiction linguistique », *Études romanes de Brno*, 1975, vol. 8, p. 105–109, URL : <http://hdl.handle.net/11222.digilib/112980>
- Vandelac Louise, « Sexes et technologies de procréation : “mères porteuses” ou la maternité déportée par la langue... », *Sociologie et sociétés*, 1987, vol. 19, n° 1, p. 97–116, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/001818ar>
- Widlak Stanislas, « L'interdiction linguistique en français d'aujourd'hui », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1965, vol. 43, n° 3, p. 932–945, URL : [http://www.persee.fr/doc/rbph\\_0035-0818\\_1965\\_num\\_43\\_3\\_2587](http://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1965_num_43_3_2587)

**Nuria Rodríguez Pedreira** obtient le grade de Docteur européen en philologie française en soutenant une thèse sur le binôme adjectifs qualificatifs/relationnels, octroyé en 2000 par la Faculté de Philologie de l'Université de Santiago de Compostela (USC), mention « Prix extraordinaire de Doctorat ». À l'heure actuelle elle est professeur titulaire au Département de Philologie classique, française et italienne dans cette même Faculté où elle enseigne la langue et la grammaire française, la lexicologie et le français de spécialité au niveau Licence (Grade), la didactique du FLE au niveau Master, ainsi que la linguistique dans le cadre du programme Erasmus. Ses travaux portent sur la sémantique grammaticale et discursive, la syntaxe, la pragmatique et le français de spécialité. Elle a participé à plusieurs projets de recherche financés par le Ministère espagnol et depuis 2014, elle travaille à un projet portant sur le rôle des euphémismes dans la presse francophone autour duquel gravitent ses intérêts scientifiques actuels : euphémismes et néologie, euphémismes et discours polyphonique. Ses dernières publications sont : « Les néologismes euphémiques dans les dénominations d'emploi », *La Linguistique*, 52/2, 2016, p. 201–222 et, en collaboration avec M. López Díaz, « Désigner l'étranger : noms, polémique et amalgame », *Revue roumaine de linguistique*, 61/2, 2016, p. 177–193.